

# Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du Dimanche 2 mars

DISCOURS DE MADAME NGUYEN THI HAI - Deuxième Vice-Présidente de la Chambre des Députés de la République du Viet-Nam

Madame la Présidente,  
Mesdames,  
Messieurs,

Nous sommes particulièrement sensibles, mes compatriotes et moi à l'honneur que nous fait le Gouvernement Français en nous donnant l'occasion de joindre notre voix à celle de nos soeurs du monde entier, en ces journées de Mars où la France inaugure, sous d'aussi heureux auspices, "l'Année Internationale de la Femme" dans un esprit ouvert et plein de compréhension qui ne dément pas ses généreuses traditions nationales.

Qu'il me soit permis d'adresser mes chaleureux remerciements à Madame le Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, et à travers Elle, tous ses collaborateurs et collaboratrices qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre.

Le fait d'avoir été invitée à cette réunion, parmi des représentantes aussi prestigieuses, est un hommage à mon pays plus qu'à moi-même. Vous me voyez donc très confuse devant une tâche intimidante par sa nature, celle qui consiste à parler de moi-même devant un auditoire de personnalités aussi éminentes.

Après mes études universitaires, j'ai débuté dans le secteur privé en ouvrant une pharmacie d'officine. Nous étions en 1957. Mon pays était alors à l'aube de son indépendance et le Gouvernement, en vue de jeter les premières bases d'une économie nationale indépendante, a décrété certaines mesures destinées à encourager les investissements. Répondant à l'appel du Gouvernement, mon mari et moi, tous deux pharmaciens, ouvrimus un laboratoire de produits pharmaceutiques, l'un des cinq plus grands laboratoires existant actuellement au Viet-Nam.

Pour nos collègues, ce fut une entreprise hardie à la fois parce que nous sortions des sentiers battus, ensuite parce qu'elle est dirigée par une femme dont la seule fonction communément admise par notre morale traditionnelle, est de fonder un foyer, y rester enfermée et faire des enfants. Il était donc inconcevable, surtout à cette époque, qu'une femme exerce une profession libérale et encore moins qu'elle dirige une entreprise à vocation internationale avec cinq enfants dans les bras et une belle-mère dans la famille.

Je ne m'attendais certes pas, à une vie professionnelle facile. A force de travail et de persévérance, je venais à bout de nom-

breuses difficultés qui se dressaient sur mon chemin. Cette expérience, acquise au prix d'un travail soutenu, me valut d'être élue, en 1966, Présidente du Syndicat des Fabricants Pharmaceutiques et Vice-Présidente de la Confédération de l'Artisanat et de l'Industrie du Viet-Nam.

A ce double titre, j'ai participé activement aux travaux des Syndicats de mon pays ainsi qu'aux séminaires internationaux en 1963, 1964, 1966 et 1969.

Mettant à profit les connaissances acquises des séminaires, des visites auprès des organismes syndicaux étrangers, j'ai travaillé à moderniser la conception des rapports entre patrons et ouvriers et surtout à assurer à ces derniers certaines garanties sociales adaptées aux conditions économiques de mon pays.

Dans le domaine social, j'ai apporté ma contribution à l'établissement de l'Institut des Pupilles de la Nation. Cet Institut accueille actuellement plus de trois mille orphelins de guerre qui y reçoivent une formation professionnelle solide. L'oeuvre sociale à entreprendre dans un pays ravagé par plus de vingt années de guerre est une oeuvre de Sisyphe qui nécessite non seulement des moyens immenses mais aussi beaucoup d'amour.

En ma qualité de Première Vice-Présidente de l'Association des Femmes au service de la société, j'ai consacré une partie de mon temps et de mes fonds personnels à alléger la souffrance et la détresse des sinistrés de guerre. Mes efforts visent également à améliorer la condition de la femme qui travaille actuellement dans des circonstances particulièrement difficiles, se substituant au mari, appelé sous les drapeaux, pour subvenir aux besoins de la famille et éduquer les enfants.

Dans une société comme la nôtre, où la tradition et l'éducation associent l'image de la mère à la vaisselle et au linge sale, l'idée d'élire à un poste de responsabilité une personne qu'on croit uniquement préoccupée à faire briller le plancher et à laver les appareils ménagers, répugne à beaucoup de gens.

Pour donner plus de poids à mes activités, j'ai décidé de me présenter aux élections législatives. Elue en 1971, j'ai été promue au poste actuel de Seconde Vice-Présidente de la Chambre des Députés. En butte à de multiples intrigues et à de perpétuelles menées destinées à me briser politiquement,

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris  
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

victime de préjugés au sein même du Parti Démocrate auquel j'appartiens, j'ai dû mobiliser toute mon intuition et ma clairvoyance féminine pour déjouer mes adversaires politiques. C'est un fait que l'opinion masculine chez nous, dans sa grande majorité, considère les femmes politiques comme des exceptions. Il en résulte donc une grande réticence de leur part à nous accorder leur confiance.

Actuellement nous avons à la Chambre des Députés cinq femmes sur 159 Députés, dont 3 femmes députés occupent les postes de Vice-Présidente du Bureau Permanent et deux Présidentes de la Commission des Affaires Etrangères et de l'Action Sociale.

Dans le fonction publique, pour la première fois en 1974 une femme a accédé au poste d'assistant du Commissaire Général à la Fonction Publique. Une autre a été nommée Directeur Général de l'Action Sociale et une troisième Inspecteur des Finances puis Directeur Général du Trésor. En 1965, une femme a été nommée Maire de Dalat, une station d'altitude dans la région des Hauts Plateaux.

Avant de terminer avec mon bref exposé, permettez-moi de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions.

J'ai remarqué que notre souplesse, notre persévérance innées, notre faculté de persuasion, notre tact féminin jouent beaucoup en notre faveur. Cependant, face à certaines situations, je constate un dédoublement de ma personnalité, je réagis alors avec plus de vigueur, je durcis instinctivement ma position, le sens ma féminité se fondre devant le poids des responsabilités dont la charge m'a été confiée.

La fonction publique nous impose des obligations dont certaines heurtent profondément notre nature. Il arrive parfois que dans l'acrimonie des débats parlementaires, nos collègues masculins joignent le geste à la parole et l'Assemblée se transforme alors en Palais des Sports où se joue un spectacle vraiment décevant pour une femme. Ce n'est là qu'un exemple, et des moindres, de la dureté du monde politique dans lequel je me suis engagée, profondément pénétrée de l'intérêt national.

J'estime pour ma part, et me limitant au particulier contexte de mon pays, qu'une participation plus large des femmes aux postes de responsabilité est non seulement à souhaiter mais à revendiquer, car notre société est composée d'hommes et de femmes qui, dans leur vie familiale ou professionnelle, ont besoin de l'aide ou de la protection de l'Etat. Etre femme aide à mieux comprendre les problèmes qui se posent aux femmes et ainsi à mieux les résoudre.

D'autre part, la participation de la femme aux activités de l'Etat s'impose par nécessité économique : dans un pays comme le nôtre, où une grande partie des ressources humaines et matérielles sont mobilisées pour la protection de la patrie, les femmes représentent la majorité de la population active et productive.

Enfin, quelques qualités spécifiquement féminines sont requises pour assumer des charges publiques : le sens aigu du devoir, le

sens des réalités, la patience, la souplesse et le tact.

Sur le plan pratique, nous pouvons donc souligner une participation féminine croissante aux affaires publiques, une contribution plus efficace des femmes dans les activités du secteur privé, une main-d'oeuvre féminine plus abondante dans la machine de production.

Qu'en est-il sur le plan légal ?

Les Gouvernements de nos premières et seconde républiques ont persévéré dans leurs efforts de combler le fossé qui sépare la condition masculine de la condition féminine, cette dernière étant bien entendu la plus défavorisée.

Pendant des siècles, les femmes vietnamiennes étaient considérées comme des personnes mineures à vie. Les lois les avaient frappées de multiples incapacités juridiques et leur émancipation ne vient qu'avec la mort. Il nous a fallu attendre jusqu'au vingtième siècle, pendant notre Première République, pour qu'un "Code de Famille" soit voté, affranchissant la femme de la lourde tutelle maritale. Ce code, pour la première fois dans notre législation, a également aboli la polygamie.

Sur le plan politique, notre Constitution de 1956, puis celle de 1967, ont consacré le concept d'égalité des sexes en exigeant des citoyens et des citoyennes des conditions identiques pour être électeurs ou éligibles.

Sur le plan économique, notre code du Travail reconnaît le principe d'égalité des salaires masculins et féminins : à travail égal, salaire égal. Ce même Code prévoit des règles particulières en faveur des femmes en période de maternité et de maladie. Tenant aussi compte de la constitution physique des femmes, le Code du Travail a prescrit des conditions particulières pour leur emploi.

Je viens de vous dresser un tableau succinct et fragmentaire des efforts de nos Gouvernements en vue d'améliorer la condition de la femme. J'aurai l'occasion d'y revenir pendant nos travaux en Commission. Ce sont des efforts timides, me direz-vous. Je partage votre avis. Pour ma part, j'estime opportune la création prochaine dans mon pays, d'un organisme doté d'une double attribution :

- Procéder à une meilleure information de la femme sur ses droits. En effet, une grande majorité de femmes vietnamiennes, préoccupées par les nombreux problèmes de leur vie professionnelle et familiale, méconnaissent leurs droits et ne revendiquent pas ce qui, de droit, leur revient.
- Etudier et proposer des mesures susceptibles d'améliorer le statut de la femme qui travaille pour l'aider à élever son niveau de vie et à bien remplir son rôle dans la famille et dans la société et lui permettre ainsi de réaliser son plein épanouissement.

Avec la certitude que ce Congrès, avec la participation des brillantes personnalités ici présentes, connaîtra un plein accomplissement de ses travaux, je termine ici en vous remerciant de votre aimable attention.